



LIGUE OUEST

994/05/IA

Agrément n°04 355 123  
du ministère de la Jeunesse et des  
Sports

N° SIRET : 438 044 257 00022

Pôle activités

**NOTE D'ORGANISATION**  
**RAID « Le Défi Mayennais »**  
**21 et 22 mai 2022**  
**Département de la Mayenne**

## **1. GÉNÉRALITÉS**

L'ASAG des Pays-de-la-Loire et MASTRIA 53 organisent "Le Défi Mayennais" (raid multisport) qui se déroulera sur 2 jours, les 21 et 22 mai 2022 sur le département de la Mayenne.

Cette note précise l'organisation de cette compétition ouverte à tous les licenciés de la FCD.

## **2. ORGANISATION TECHNIQUE**

### **a) Club Organisateur :**

ASAG des Pays-de-la-Loire

#### **Contact :**

**Renaud BOUTET** - [ledefimayennais@gmail.com](mailto:ledefimayennais@gmail.com) - Mobile : 06 08 17 25 59

**Stéphane LE FRIEC** - [ledefimayennais@gmail.com](mailto:ledefimayennais@gmail.com) - Mobile : 06 62 75 13 10

### **b) Règlement général :**

Le raid se déroule sur 2 jours par équipe de 3 raideurs (hommes/femmes/mixte).

Excepté pour les swimrun et la course d'orientation qui se font avec l'équipe au complet, deux sont en permanence sur les chemins et le troisième s'occupe de la logistique et du transport (en véhicule personnel non fourni par l'organisation), du matériel de l'équipe de zone de transition en zone de transition. Il prend également le relais au sein du binôme déjà en piste. Ce changement ne peut s'effectuer que dans une zone de transition identifiée par les organisateurs, c'est-à-dire à la fin d'une séquence (swimrun, trail, VTT, run and bike). Tout changement en cours de séquence ou en dehors de ces zones est une cause de disqualification.

- L'épreuve est accessible à partir de 18 ans révolus (année de naissance 2004).
- La distance totale de cette épreuve sportive est de 160 km (1ère étape : 80 km - 2ème étape : 80 km).
- Le raid est limité à 100 équipes de 3 participants.

### **c) Règlement particulier de la compétition :**

#### Déroulement de la compétition

Le parcours complet de l'épreuve sera tenu secret mais sera partiellement dévoilé lors de la réunion technique. L'itinéraire pourra ou non être balisé en fonction des épreuves. L'enchaînement des disciplines sera dévoilé lors de la réunion technique.

Il sera remis à chaque équipe au moment du départ :

- un roadbook coureur ;
- un roadbook assistant;
- des cartes.

En dehors des zones balisées, le cheminement est librement défini par chaque équipe grâce aux indications et informations fournies dans le roadbook. Cependant, tout coureur qui traversera une propriété privée devra le faire en respectant les installations (clôtures, barrières, etc...). Les organisateurs se réservent le droit de modifier, supprimer ou ajouter des portions de parcours à tout moment. Des épreuves pourront être partiellement ou totalement ajoutées, modifiées ou supprimées. Le tracé est utilisé seulement pour les 2 jours de course et uniquement pour le raid (traversées de propriétés privées).

#### Les règles de course

Les équipes, composées de 3 coureurs, progressent en orientation et en autonomie durant toute la compétition. La qualité collective de l'équipe sera aussi importante que les qualités individuelles de chacun. Le Défi comprend les activités suivantes :

- Run and Bike ;
- Trail ;
- VTT d'orientation ;
- Orientation urbaine ;
- Swimrun ;
- Activités surprises...

L'organisateur se réserve le droit d'ajouter ou de supprimer une activité pour l'amélioration de la manifestation.

**Tous les participants (en course et en assistance) doivent respecter le code de la route lors de leurs déplacements (parcours routiers).**

## **3. DISPOSITIONS LOGISTIQUES**

### **a) Accueil et remise des dossards :**

- Vendredi 20 mai 2022, de 17h00 à 20h00, salle des sports - place de l'église - 53410 Port-Brillet .
- Samedi 21 mai 2022, de 6h00 à 7h30 même lieu.

### **b) Restauration :**

Un bivouac est organisé au soir de la première étape.

Une pasta party est proposée à tous les participants le samedi soir et une galette saucisse frites le dimanche à l'arrivée (compris dans les droits d'inscription).

*Les concurrents doivent être en auto-suffisance alimentaire et hydrique. Cependant, l'organisateur mettra en place des points de ravitaillement liquide dans les zones de transition identifiées. Il y aura un ravitaillement solide par jour. Les participants ne pourront pas porter réclamation sur la quantité, la qualité ou la position de ces postes de ravitaillement.*

**c) Hébergement :**

**Vendredi 20 mai 2022**

- Possibilité de le faire sous tente ou camping-car (à charge des participants) au stade de football municipal + vestiaires à Port-Brillet. Les infos seront accessibles à la remise des dossards.
- Pour les licenciés FCD, possibilité également de dormir au centre régional d'instruction de la gendarmerie de Mayenne le vendredi soir et dimanche soir. Pour ces infos, contacter Renaud BOUTET au 06 08 17 25 59.

**Samedi 21 mai :**

- Tous les participants doivent dormir sur place. Les conditions d'hébergement (tente, caravane, camping-car...) sont à la charge des équipiers. Seule la zone du bivouac, équipée de sanitaires (WC, douches) est à la charge des organisateurs.

**Dimanche 22 mai 2022**

- Possibilité de louer un gîte au Gué de Selle à Mézangers (prendre contact avec la COMCOM des Coëvrons (02.43.66.32.00).

**d) Classement :**

Un classement scratch spécifique FCD (H/F/Mixte) sera établi. Les 3 premières équipes recevront un trophée.

**e) Santé :**

Le soutien santé de la manifestation sera assuré conformément au règlement médical de la FCD appendice 4 et organisé pour que les éventuelles victimes soient secourues dans les délais au plus identiques à ceux que supporteraient les accidentés de la voie publique. En cas d'incident, il sera fait appel au dispositif de secours civil (Pompiers ou SAMU).

## **4. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES**

**a) Licences et documents :**

L'organisation est affiliée à la FFTri et conformément à l'article 231-2-1 du code des sports, les concurrents doivent :

- Détenir la licence FCD 2021/2022 et la licence FFTri 2022 ;
- Les licenciés FCD non titulaire d'une licence FFTri se verront remettre un pass compétition « Raid » par l'organisateur, coût 2€ compris dans les droits d'inscription.

**b) Engagements :**

Les engagements se feront exclusivement via l'application SYGEMA de votre club avant le **10 mai 2022**.

Pour les **équipes mixtes FCD et FFTri ou non licenciés**, merci de nous contacter via la messagerie (ex 1 ou 2 licenciés FCD et 1 extérieur à la FCD) : [ledefimayennais@gmail.com](mailto:ledefimayennais@gmail.com)

**c) Droits d'inscription :**

- Licenciés FCD et FFTri : 50,00 € . **Attention sur SYGEMA**, choisir « frais compétiteur tarif1 ».
- Licenciés FCD sans licence FFTri : 52,00 € pass compétition compris. **Attention sur SYGEMA** choisir « frais compétiteur tarif2 ».

**Aucun paiement sur place.**

**Attention** Le trésorier de la ligue Ouest adressera au club une facture correspondant au nombre de participants au Raid « défi Mayennais ».

Ce droit d'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve ;
- Le cadeau souvenir de l'édition ;
- Les repas du samedi soir et du dimanche soir ;
- Les ravitaillements dans les zones de transition
- La mise à disposition des chasubles numérotées (3 par équipes), de doigts électroniques de chronométrage et du matériel technique et de sécurité, ainsi que le personnel qualifié assurant la sécurité des épreuves le nécessitant et la sécurité générale des 2 jours de la manifestation.

**Une caution de 100,00 € est exigée pour les chasubles et doigts électroniques. En cas de non restitution ou de dégradation, elle sera conservée et encaissée.**

**d) Assurances :**

La licence FCD couvre les risques dans les conditions du contrat y compris au cours des transports (inscription des véhicules sur SYGEASSUR).

**e) Fiche bilan activités :**

La fiche bilan activités sera adressée aux différents destinataires par le responsable activités sports.

**f) Droit d'image :**

Tout participant autorise expressément la FCD et ses partenaires à utiliser les images (fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de la rencontre d'équitation et sur lesquelles il pourrait apparaître), à des fins publicitaires, promotionnelles et d'information concernant les activités de la FCD pour la durée la plus longue prévue par la loi.

## **5. DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Dans le cadre de la charte du développement durable de la FCD, l'objectif est de développer les « bonnes pratiques », d'où l'obligation de :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et les modes de déplacement ou le covoiturage ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- nettoyer et rendre propres les sites en organisant la collecte des déchets ;
- promouvoir une gestion moderne et nouvelle des déchets produits.

**Gérard HAUSE**

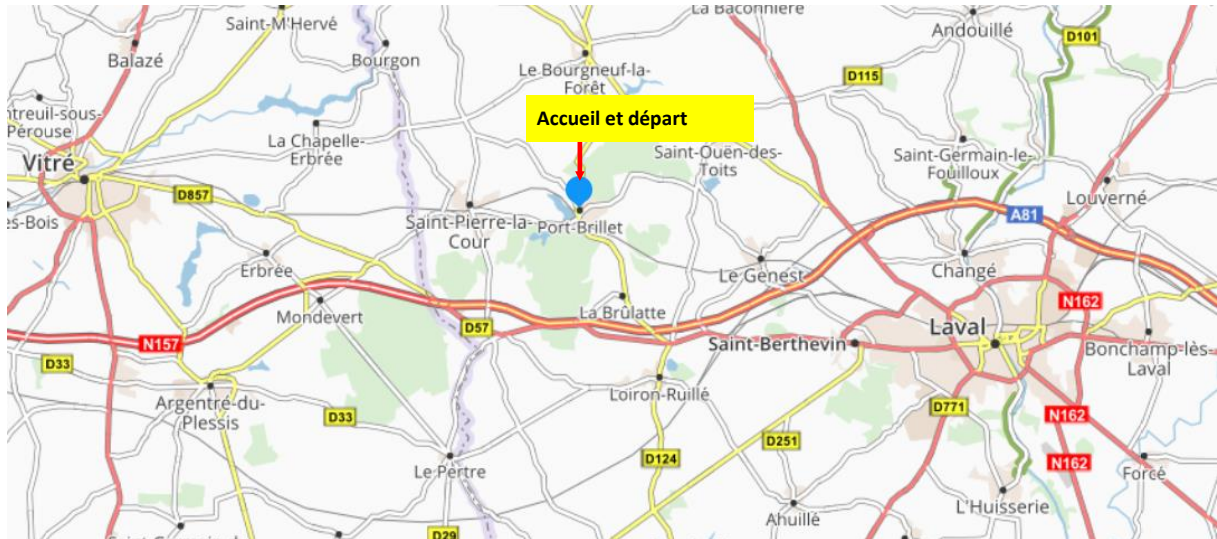
Vice-président de la ligue Ouest  
En charge du pôle activités

Destinataires (par courriel) :

- Président de la ligue Ouest ;
- Trésorier général de la ligue Ouest ;
- Présidents des clubs LO/FCD ;
- Renaud BOUTET

## ANNEXE

### Plan de situation Le Défi Mayennais 21 et 22 mai 2022 Département de la Mayenne



Accueil, salle des sports place de l'église à Port Brillet (53)

